



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson,**
Sèvre et Maine Agglo
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23
Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 19

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
JEUDI 16 JUIN 2022**

Le dix juin deux mille vingt-deux le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le seize juin deux mille vingt-deux.

Le Maire,

Le seize juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,
Procès-verbal affiché le 23 juin 2022

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
Mme LECORNET Valérie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme HERMON Viviane
M. TOUZEAU Nicolas
M. COCHIN Thierry
M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe
Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme ELINEAU Nathalie
Mme DEGOSSE Lysiane
Mme DELPORTE Karine

Mme AUGER Edwige
Mme LEMAITRE Séverine
Mme MAISDON Sophie
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas

Absents :

M. DROUARD Pascal qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain
Mme BRILLOUET Corinne qui a remis un pouvoir à Mme HERMON Viviane
M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Secrétaire : Mme ELINEAU Nathalie

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 14 avril 2022.

Considérant qu'il n'y a plus de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte rendu de la réunion du 14 avril 2022.

1 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

M. Thierry COCHIN rappelle que nous adhérons à un groupement d'achat,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7

Vu le Code de l'Énergie,

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1er juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1er janvier 2024 (pour l'électricité).

Considérant que les marchés publics d'électricité en cours de la commune arrivent à terme :
-au 31/12/2023 pour l'électricité

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur,

Considérant que la convention de groupement prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur, à hauteur de :

- Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :

- 0,0010 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
- 0,0011 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE
- 0,0013 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA*

*Il est précisé que la prestation de service effectuée pour le compte de non-adhérents au SYDELA est assujettie à la TVA, au taux en vigueur

Considérant que la commune est adhérente au SYDELA et reverse 100% de la TCCFE,

Considérant qu'il est nécessaire de dissoudre les groupements de commandes en cours, ayant un objet similaire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (22 votants) :

- D'approuver la dissolution des groupements de commandes suivants, auxquels la Commune avait adhéré :
Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétiques
- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

2	Signature d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la Commune
----------	--

Vu le Code général des Collectivités,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3,

Considérant que la commune de Château-Thébaud est adhérente du Syndicat Départemental d'Energies de Loire Atlantique (SYDELA), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que le SYDELA, par le biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes ses services dans le cadre de la gestion énergétique de leur patrimoine, et notamment la réalisation :

- D'audits énergétiques de bâtiment et prestations complémentaires associées
- De diagnostics des installations techniques et prestations complémentaires associées

Considérant que le SydeLa prend en charge 20% du coût des études du lot « audits énergétiques » et la région des Pays de la Loire 30%. Le reste du coût des études à la charge de la collectivité sera donc de 50%.

Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la convention s'élèvera à un coût total de 6752.50 €HT et 8103 €TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des audits réalisés.

Il est précisé que ces montants estimatifs pourront faire l'objet d'une révision, à hauteur de +/-15% de variable, dans le cas où le Comité Syndical délibérerait de nouvelles modalités de participations financières des collectivités à ce service.

Le reste à charge de la Commune est donc estimé à un coût compris entre 2869.82 €HT et 3882.68 €HT, soit entre 3443.77 € TTC et 4659.22 € TTC.

M. MATHE rappelle que le groupe scolaire public est chauffé au fioul domestique qu'il convient donc d'envisager une transition énergétique dans le cadre du « décret tertiaire ». A noter qu'il y a une fourchette tarifaire en fonction des surfaces et du niveau de complexité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation des audits / études définies ci-dessus ;
- D'approuver le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des audits réalisés dans le cadre de ladite convention ;

3	Tarifs de restauration scolaire 2022-2023
----------	--

M. BOUSSONNIERE rappelle que tous les ans ces tarifs sont réexaminés mais cette année le contexte est particulier avec le nouveau de marché de prestation et l'inflation.

M. TOUZEAU rappelle le travail de la commission pour ce nouveau contrat avec l'analyse de plusieurs options et en allant au-delà de la loi Egalim sur plusieurs aspects qualitatifs.

M. BOUSSONNIERE informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises afin d'avoir des précisions auprès des candidats. Les commissions finances et restaurant scolaire se sont réunies le 9 juin et après débats, sachant que la prestation va augmenter de 19%, proposent une augmentation des tarifs de 5%.

M. le Maire rappelle le souhait de la commission de prise en charge du coût du service par les familles à 60% et 40% pour la commune, sachant qu'aujourd'hui elle est estimée à 65% et 35%.

M. BOUSSONNIERE rappelle par ailleurs que le tarif hors commune est majoré de 20% et que le tarif adultes est très peu utilisé et enfin qu'une pénalité pour inscription hors délais est maintenue à hauteur de 20€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2022:

Enfant : 4.17€ / repas

Enfant hors commune : 5€/repas

Tarifs adultes : 6.29€/repas

4	Tarifs de l'accueil périscolaire 2022-2023
----------	---

M. BOUSSONNIERE indique que la commission finances propose une indexation de 3% des tarifs, soit au ¼ d'heure, des tarifs variant de 0,22€ à 1,01€ en rappelant que le coût du service est estimé à 1,04€ (2021) et le reste à charge pour la commune est d'environ 7%. Il faut rappeler que le soutien financier de la CAF est important sur ce service.

Il est rappelé également aussi que les tarifs sont restés identiques en 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants :

Tranche	Quotients			Tarifs 2021/2022 au 1/4 d'heure	Tarifs 2022/2023 au 1/4 d'heure +3%	
1	≤	559		0,21 €	0,22 €	
2		560	à	759	0,34 €	0,35 €
3		760	à	959	0,46 €	0,47 €
4		960	à	1159	0,57 €	0,59 €
5		1160	à	1359	0,70 €	0,72 €
6		1360	à	1559	0,81 €	0,83 €
7		1560	à	1759	0,94 €	0,97 €
8	≥	1760	et	HC	0,98 €	1,01 €

5	Tarifs de location des salles municipales 2023 et Espace Bois Joli 2024
----------	--

M. BOUSSONNIERE indique que la commission finances propose une indexation de 5% afin de prendre en compte l'augmentation des dépenses énergétique et de personnel.
Il estime cette proposition raisonnable et logique par rapport aux autres tarifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants :

TARIFS 2023	COMMUNE	<i>Arrhes</i>		Particulier hors commune et professionnels de CT	<i>Arrhes</i>	Professionnels hors commune
BOIS DE LA HAIE						
Bois de la Haie	380	<i>190</i>		589	<i>295</i>	
Bois de la Haie / Vin d'honneur	190	<i>95</i>		299	<i>149</i>	
ARCADES						
Arcades (week-end)	310	<i>155</i>		568	<i>284</i>	680
Arcades / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	95	<i>48</i>		221	<i>110</i>	265
MAINE						
Maine (week-end)	157	<i>79</i>		252	<i>126</i>	302
Maine / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	50	<i>25</i>		90	<i>45</i>	108

ESPACE BOIS JOLI	HORS COMMUNE					
2024	Entreprises	Forfait WE	Associations de la communauté d'agglomération (CA)	Forfait WE	Particuliers & Associations hors CA	Forfait WE
Grande salle + Bar	1 450	1 739	1 002	1 203	1 243	1 491
Grande salle + Bar + Office	1 779	2 136	1 213	1 457	1 519	1 822
Hall + Bar	526	631	431	517	484	580
Sono	213		213		213	
Gradins	221		138		183	
Caution	989		282		989	
ESPACE BOIS JOLI	COMMUNE					
2024	Entreprises	Forfait WE	Particulier Journée	Forfait WE		
Grande salle + Bar	1 080	1 296	923	1 107		
Grande salle + Bar + Office	1 331	1 599	1 133	1 359		
Hall + Bar	374	449	341	410		
Sono	137		137			
Gradins	176		137			
Caution	979		979			

6 Tarifs de droit de place – Manifestations communales

M. BOUSSONNIERE indique que les commissions commerces et finances, dans le cadre du marchés des producteurs (9 juillet) et de Castel en Fêtes (17 septembre), proposent un tarif de droit de place fixe à 15€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tarif unique et forfaitaire de 15 € au titre des droits de place lors des manifestations organisées par la commune.

7 Logement de la bibliothèque : dégrèvement des charges de chauffages

M. le Maire rappelle que le système de chauffage par géothermie de la bibliothèque et des logements au-dessus a connu une panne importante cet hiver. Compte-tenu des problèmes de délais des pièces, la panne a été résolue en 3 mois environ. Les locataires ont dû se chauffer avec des sources externes aussi il est louable d'accorder un dégrèvement des charges de chauffages d'un trimestre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** un dégrèvement d'un trimestre des charges de chauffage pour les logements suivants :

-12 rue des Javelles (60€)

-14 rue des Javelles (30€)

8 Marché de restauration scolaire : autorisation au maire pour la signature

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres en date du 8 juin 2022 et ses annexes,

M. le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres, réunie le 8 juin a choisi de retenir l'offre de la société Convivio pour une prestation estimée à 152 806,20€ TTC par an et décomposée comme suit :

Maternelles : 2,949€

Primaires : 3,054€

Adultes : 3,640€

M. TOUZEAU rappelle l'offre retenue à savoir avec un minimum de 30% de produits bio et avec 4,5 éléments (sur la semaine) pour tendre vers moins de gâchis alimentaire. Il précise qu'il ne s'agit pas de la proposition la moins onéreuse.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an et renouvelable 2 fois.

Il rappelle enfin l'accompagnement par un cabinet spécialisé, en l'espèce GAB 44 (groupement des agriculteurs bio) sur le cahier des charges et surtout l'analyse des offres.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer le marché. (Cf. analyse en pièce jointe à la convocation)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'offre de l'entreprise CONVIVIO SAS conforme à l'option A et à 4,5 éléments au prix TTC suivants:

Maternelles : 2,949€

Primaires : 3,054€

Adultes : 3,640€

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés correspondants et à prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation du projet, avenants y compris.

➤ **DIS** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 6 dans le budget primitif communal approuvé le 24 mars 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Mme LECORNET**

-ACTION SENIORS : rappelle le bilan des actions consigné dans le dernier compte-rendu de la commission. L'action trouve de plus en plus son public et les sorties plaisent. Soirée ciné le 7 octobre (gratuit)

-Programmation culturelle : Soirée ciné le 7 octobre (gratuit)

-Vie associative et sportive :

Réunion annuelle avec les associations pour les plannings le 23 juin

Reprise des travaux du terrain de football le 27 juin

Etude du complexe sportif : réunion avec les habitants le 29 juin

Intercommunalité : 1er et 2 juillet : soirée théâtre gratuit au terrain de football de St-Fiacre : « les 50 »

➤ **Communication** :

Mme HERMON rappelle que l'application gratuite sur Smartphone « CityAll » permet d'être informé de toutes les actualités relatives à la commune.

➤ **Enfance Jeunesse. M. TOUZEAU**

Centre de loisirs été : les inscriptions restent ouvertes et ils restent des places

Restauration scolaire un nouveau mobilier a été installé pour les maternelles

Fêtes des écoles à noter : 26 juin pour l'école St-Joseph et le vendredi 1^{er} juillet pour l'école Marcel Canonnet.

Comités consultatifs à venir le 4 juillet (restauration scolaire à 18h et enfance jeunesse à 19h)

➤ **Voirie / espaces verts** :

M. COCHIN informe que

-Le jury du concours Fleurs et Paysage est passé le 14 juin dernier. Résultats à la rentrée.

-Changement des consoles d'éclairage public de la Grand' rue dans le cadre du programme de renouvellement et de mise aux normes.

-Les travaux de la route de Caffino sont terminés (réception prononcée le 17 juin)

-Prochaine réunion PLU : 7 juillet

➤ **M. GOURAUD** :

-Travaux route de la Templierie : encore 15 jrs de chantier pour le renforcement électrique

-RV avec le département pour le carrefour de la Croix Rouge (RD62). Ce carrefour dangereux fera l'objet de mise en place de bordures en fin d'année.

-Liaison douce du Chêne : suite à plusieurs accords la continuité du chemin est envisagée avec un busage du fossé le long de la RD62.

➤ **BATIMENTS COMMUNAUX**

M. MATHE : Démoussage des toitures, peinture de la classe 7, cabane du robot de tonte au terrain de foot réalisés. Changement du moteur électrique du rideau métallique du Castelmarket.

A venir : Fin août : isolation à refaire de la salle du Bois de la Haie

➤ **Conseil Municipal des Enfants : Mme LEHUCHER** :

-CME de fin d'année scolaire : 6 juillet

-belle journée d'échange avec Beaumont en Véron le samedi 11 juin

➤ **M. BOUSSONNIERE**

-Projet rénovation de la mairie : il informe que la priorité est donnée à la partie administrative, le phasage est encore à recalculer au point de vue financier et technique

-Marché du terroir du 9 juillet : de nombreux exposants aux profils variés attendent les visiteurs

➤ **M. le Maire** :

-PPI du mandat (Plan Pluriannuel d'investissement) : un premier travail en bureau municipal a été fait et sera présenté à la rentrée.

-Projet de WC à Caffino : étude en cours et le Département pourra soutenir le projet.

➤ **Plan canicule :**

Mme MOREAU demande des informations sur le dispositif mis en place sur la commune.

Mme LECORNET indique qu'une vingtaine de personnes sont inscrites. Le service accueil a appelé chaque personne cette semaine.

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	ROBIN DENIS	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	ELINEAU NATHALIE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	DELPORTE KARINE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	AUGER EDWIGE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		Mme	MAISDON SOPHIE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEHUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	